

deux océans. Seulement, les membres du comité ont peinturé les deux océans en rouge.

Mais, encore là, peut-être, les membres du comité ont-ils fait leur possible, après tout! Pris entre le courage, l'audace et l'entêtement du chef de l'opposition et la diplomatie, la mollesse, pour ne pas dire la lâcheté du premier ministre, ils nous ont présenté un compromis...

**M. Drouin:** Je comprends que l'honorable député de Labelle veuille prêter main forte à ses collègues du parti conservateur pour faire de l'obstruction systématique afin de retarder le plus longtemps possible l'adoption d'un drapeau distinctif. Mais je suis d'avis qu'il est temps que vous rendiez une décision, monsieur l'Orateur, et que vous rappeliez le député à l'ordre. Il ne nous a pas parlé un seul instant de la motion à l'étude.

L'honorable député de Labelle s'imagine que ses remarques sont conformes au débat en cours lorsqu'il parle des délibérations du comité ou du drapeau proposé par le comité. Ce n'est pas là le sujet à l'étude. C'est un amendement à la résolution principale, et le député devrait s'en tenir strictement à l'amendement même et non pas à la motion principale.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je prie l'honorable député de Labelle de songer aux suggestions qui ont été faites par la présidence, à plusieurs reprises, depuis le début de son discours. Le rappel au Règlement de l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes était certes bien fondé et le Règlement de la Chambre stipule qu'un député doit limiter ses observations à la question à l'étude. L'honorable député de Labelle reconnaîtra sans doute que la présidence lui a accordé toute la latitude possible, et je lui suggère donc, avant de terminer ses observations, d'en venir au sujet que la Chambre étudie actuellement.

**M. Girouard:** Monsieur le président, j'en viens au référendum, mais j'ai le déplaisir de signaler, encore une fois, que ce sont des Canadiens français qui empêchent d'autres Canadiens français de parler, alors qu'ils réclament simplement le respect de leurs collègues; malheureusement, ceux à qui on demande de respecter leurs collègues ne se respectent pas entre eux.

**M. Drouin:** Monsieur le président, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Ce n'est pas parce que je suis Canadien français et que l'honorable député de Labelle est lui aussi Canadien français que j'ai demandé l'application du Règlement, c'est simplement par respect pour le Règlement et pour les autres députés qui siègent en cette enceinte. Ce n'est pas comme Canadien français que

[M. Girouard.]

j'attaque le député de Labelle, alors que je prie la présidence de le rappeler à l'ordre, car je respecte le député de Labelle. Cependant, je ne crois pas...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! La question soulevée par l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes est intéressante, de même que celle de l'honorable député de Labelle.

Mais encore une fois, il me semble que le député qui a la parole actuellement ne s'en tient pas au Règlement, en ce sens qu'il ne limite pas ses observations au sujet à l'étude, soit un amendement à la motion présentée par l'honorable député d'Humber-St. George's (M. Batten).

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Me serait-il permis d'appeler votre attention et celle de la Chambre sur les dispositions du paragraphe (2) de l'article 34 du Règlement, lequel se lit comme il suit:

L'Orateur ou le président, après avoir attiré l'attention de la Chambre ou du comité sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut lui ordonner de discontinuer son discours.

Monsieur le président, je vous prie donc d'appliquer le Règlement et...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le Règlement fait allusion à un député qui s'éloigne du sujet à l'étude, tandis que l'honorable député de Labelle semble vouloir s'en rapprocher.

**M. Girouard:** Merci, monsieur le président. Il est heureux que la Chambre ait fait un choix judicieux en vous élisant pour présider nos délibérations, ce qui permet aux députés de jouir de la liberté d'expression, même s'ils siègent dans l'opposition.

Monsieur le président, nous voterons probablement cette semaine sur la question d'un «ré-fé-ren-dum», et pour faire plaisir à mes amis d'en face, je leur dirai que je voterai contre la tenue d'un «ré-fé-ren-dum».

Je pense qu'ils sont heureux et que je vais maintenant pouvoir encore mieux expliquer la décision que je viens de prendre, car, comme je l'ai dit au début de mon discours, je voterai en faveur du drapeau à une feuille d'érable.

D'abord, parce que tel est le vœu de mes électeurs, et ensuite parce que je considère qu'il est important, pour le Canada, de s'identifier le plus possible comme pays souverain.

Et comme j'opte pour le drapeau à feuille d'érable, je ne vois pas du tout pourquoi j'accéderais à la demande qui veut que ce choix soit décidé par «ré-fé-ren-dum».